

Provisoire

Réservé aux participants

26 juillet 2021

Français

Original : anglais

Commission du droit international
Soixante-douzième session (Première partie)

Compte rendu analytique provisoire de la 3515^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 mai 2021, à 15 heures

Sommaire

Protection de l'atmosphère (*suite*)

Organisation des travaux de la session (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *deux semaines au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@un.org).



Présents :

<i>Président :</i>	M. Hmoud
<i>Membres :</i>	M. Aurescu
	M. Cissé
	M ^{me} Escobar Hernández
	M ^{me} Galvão Teles
	M. Gómez-Robledo
	M. Grossman Guiloff
	M. Hassouna
	M. Jalloh
	M ^{me} Lehto
	M. Murase
	M. Murphy
	M. Nguyen
	M ^{me} Oral
	M. Ouazzani Chahdi
	M. Park
	M. Petrič
	M. Rajput
	M. Ruda Santolaria
	M. Saboia
	M. Šturma
	M. Tladi
	M. Vázquez-Bermúdez
	Sir Michael Wood
	M. Zagaynov

Secrétariat :

M. Llewellyn	Secrétaire de la Commission
--------------	-----------------------------

La séance est ouverte à 15 heures.

Protection de l'atmosphère (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*) (A/CN.4/735 et A/CN.4/736)

Sir Michael Wood dit qu'avant que la Commission se prononce sur le renvoi des propositions du Rapporteur spécial au Comité de rédaction, il souhaite faire, afin qu'elles soient consignées dans le compte rendu de séance, deux observations concernant le résumé que le Rapporteur spécial a fait, à la 3514^e séance de la Commission, du débat sur son sixième rapport sur le sujet « Protection de l'atmosphère » (A/CN.4/736). Il précise qu'il ne s'oppose pas au renvoi des propositions en question au Comité de rédaction et que ses observations ne constituent pas une réponse d'ordre général à ce résumé, bien qu'il ne soit pas d'accord avec certains aspects de celui-ci, mais se limitent à deux points touchant les travaux du Comité de rédaction.

Premièrement, le Rapporteur spécial a répondu aux observations qu'il avait faites à la 3508^e séance en déclarant qu'à ce stade la Commission ne s'occupait pas des commentaires des projets de directive et qu'elle s'écarterait de sa pratique établie si elle le faisait. Or, en réalité, il est fréquent que le contenu des commentaires soit débattu au Comité de rédaction et détermine l'acceptabilité des textes mis au point par celui-ci. Deuxièmement, le Rapporteur spécial continue de se plaindre des conditions fixées en 2013 alors même qu'il les a approuvées cette année-là à l'issue de négociations informelles ayant duré plusieurs jours, avant que la Commission décide d'étudier le sujet de la protection de l'atmosphère et nomme un rapporteur spécial pour ce sujet.

Le Président dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite renvoyer au Comité de rédaction le projet de directives et le projet de préambule sur le sujet « Protection de l'atmosphère » qui figurent dans le sixième rapport du Rapporteur spécial, compte tenu des commentaires et observations faits durant le débat.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux de la session (point 1 de l'ordre du jour) (*suite*)

M^{me} Galvão Teles (Présidente du Comité de rédaction) dit que pour le sujet « Protection de l'atmosphère », le Comité de rédaction est composé de M. Cissé, M. Forteau, M. Grossman Guiloff, M. Hmoud, M. Jalloh, M^{me} Lehto, M. Murphy, M. Nguyen, M^{me} Oral, M. Park, M. Petrič, M. Rajput, M. Reinisch, M. Saboia, M. Tladi, M. Valencia-Ospina, M. Vázquez-Bermúdez, Sir Michael Wood et M. Zagaynov, ainsi que de M. Murase (Rapporteur spécial) et M. Ruda Santolaria (Rapporteur), membres de droit.

La séance est levée à 15 h 10.